



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIERACHE (CCPT)

DEPARTEMENT DE L' AISNE – ARRONDISSEMENT DE VERVINS

MODIFICATION n°1 du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Par délibération n°6 en date du 30 mai 2024, le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du PLUi, portant sur le règlement écrit du PLUi. La délibération, le projet de modification et les avis des personnes publiques associées sont consultables au siège et sur le site internet ([www.portes-de-thierache.fr](http://www.portes-de-thierache.fr)) de la CCPT et dans chaque mairie des communes du territoire aux horaires d'ouverture habituels, du 15 novembre 2024 au 15 décembre 2024. Des cahiers d'observation seront à disposition du public.

Pour tout renseignement complémentaire, CC Portes de la Thiérache, 320 rue des Verseaux à ROZOY SUR SERRE 02360 - Tél : 03.23.98.04.54 - email : [contact@portes-de-thierache.fr](mailto:contact@portes-de-thierache.fr)